

LOI N°005/APN/CP/81

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRÊT ENTRE LE FONDS AFRICAIN
DE DEVELOPPEMENT ET LE GOUVERNEMENT
GUINEEN.

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE,

VU Les articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré ;
ADOpte la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Est ratifié l'Accord de Prêt entre le
Fonds Africain de Développement (FAD) et le Gouvernement
guinéen pour le financement du Projet Opération Riz-
culture à Siguiri (OES)

ARTICLE 2. - La présente Loi sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

CONAKRY, LE 14 MARS 1981

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


DAWATANG CAMARA